

SYNDICAT MIXTE OUVERT « SEINE ET YVELINES VOIRIE »

COMITE SYNDICAL

Séance du 18 juin 2025

**RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE : ELECTION 2025
DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Electoral,

Vu le Code général de la Fonction Publique, et notamment les articles R211-503 et suivants

Vu le décret n° 2024-1038 du 6 novembre 2024, relatif aux dispositions réglementaires des livres Ier et II du code général de la fonction publique (CGFP),

Vu le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le décret n°2014-793 relatif aux conditions et modalités de mise en œuvre du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel au sein des instances de représentation du personnel de la fonction publique territoriale

Considérant que les organisations syndicales ont été consultées sur le recours au vote électronique pour les élections des représentants du personnel au sein du futur comité social territorial de l'établissement,

Entendu le rapport de M. le Président du Comité Syndical,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : Décide de recourir au vote électronique comme modalité exclusive d'expression des suffrages pour l'élection des représentants du personnel au sein du CST,

ARTICLE 2 : Décide de faire appel à un prestataire de vote électronique pour la réalisation des opérations de vote des élections professionnelles selon les modalités d'organisation décrites en Annexe 1.

ARTICLE 3 : Les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 011 du budget principal

Le Président du Syndicat Mixte Ouvert
« Seine et Yvelines Voirie »

AR Préfecture du : 19 juin 2025
N° : 078-934572637-20250619-25_00103-DE

COMITE SYNDICAL

Séance du 18 juin 2025

**RECOURS AU VOTE ELECTRONIQUE : ELECTION 2025
DES REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU SEIN DU COMITE
SOCIAL TERRITORIAL**

Délibération

Président de la séance : Monsieur Jean-Christophe Fromantin
Secrétaire : Pauline Winocour-Lefevre

Votent POUR (7) : Richard Delepierre, Patrick Stefanini, Geoffroy Bax de Keating, Pauline Winocour-Lefevre, Jean-Christophe Fromantin, Daniel Courtès, Denis Datcharry

Procurations (3) : Lorrain Merckaert à Richard Delepierre, Thomas Lam à Jean-Christophe Fromantin, Denis Larghero à Daniel Courtès.

Affichage le : 20 juin 2025

Transmission préfecture le : 19 juin 2025

AR Préfecture :

N° : 078-934572637-20250619-25_00103-DE

Du : 19 juin 2025

Délibération exécutoire le : 20 juin 2025